

REGLEMENT INTERIEUR

LOCAL JEUNES PASS'AGE ET TY BOX'SON



Le local jeunes est à destination des jeunes de 11 à 17 ans (à partir du collège).

OUVERTURE :

Hors vacances scolaires :

- Au pass'age ; Le mercredi de 13h30 à 18h et le vendredi de 14h30 à 17h30
- A Ty box'son : Le mercredi de 13h30 à 18h
 - Accueil Point Information Jeunesse
 - Accompagnement projets jeunes
 - Ateliers ponctuels

Pendant les vacances scolaires (hors Noël) :

- **Pass'Age (Plouagat) :** Accueil matin 8h45 – 12h / repas 12h – 14h / après-midi 14h – 17h / soirée 18h – 22h30
Garderie : Aux accueils de loisirs 3/6 ans de Plélo et Plouagat : A partir de 7h30 jusque 18h30
- **Ty Box'Son (Lanvollon) :** Accueil matin 8h30 – 12h / repas 12h – 14h / après-midi 14h – 18h / soirée 18h – 22h30
Les horaires peuvent être modifiées pour certaines activités

Inscription :

Le dossier doit être complété par les parents au moment de l'inscription.

Tarifs :

Leff Armor communauté applique une nouvelle tarification qui favorise l'accès au local pour tous les jeunes.

- Coût de l'adhésion annuelle 10€ (15€ extérieur LEFF ARMOR COMMUNAUTE). Celle-ci permet aux jeunes d'accéder gratuitement au local et à certaines activités toute l'année.
 - Le tarif des activités avec prestataire et/ou transport (via un prestataire) est indiqué sur le programme
 - Pénalité de retard le soir : 10€ par ¼ d'heure
 - Absence non justifiée par un certificat médical : 10€
 - Repas : 3.5€

ENCADREMENT :

Un animateur est toujours présent lors de l'accueil des jeunes.

Les locaux jeunes sont des lieux :

- De proposition d'activités de loisirs, culturelles, éducatives et sociales,
- De soutien et d'accompagnement aux projets jeunes,
- D'accueil, d'écoute et d'échange pour se retrouver et se détendre.

RESPONSABILITE :

☞ Dans votre local il vous appartient de :

- Veiller à ce qu'aucun incident ne survienne.
- Veiller à ce que le foyer ne soit pas une cour de récréation.
- Proposer des améliorations, évolutions pour le fonctionnement du foyer.
- Veiller au respect et à l'entretien du matériel

FONCTIONNEMENT :

Veiller à respecter le matériel comme si c'était le vôtre (jeux et livres, etc.). Ne pas déplacer le mobilier (canapés, baby-foot, billard...). Veillez à ne pas abîmer le matériel prêté.

Propreté :

Tous les adhérents se doivent de respecter la propreté des locaux pour conserver un lieu accueillant. Vous veillerez à ranger et nettoyer le local en fin de journée (goûter, jeux, mobilier, etc.).

Téléphone :

L'usage du téléphone n'est pas interdit, mais doit être raisonnable. Nous veillerons à ce que votre téléphone n'interfère pas pendant les activités et les repas.

Vol :

Le local jeunes se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Le tabac :

Il est interdit de fumer à l'intérieur du local, ni à l'entrée. Question d'image et de respect car nous accueillons des publics tout au long de l'année. En cas d'indiscipline notoire et régulière, le local pourra vous être refusé.

Alcool / Substances illicites:

Aucune boisson alcoolisée n'est vendue au bar et ne doit être introduit dans le local jeunes. L'introduction d'alcool et/ou de drogue entraîne l'éviction immédiate ou le retrait de l'adhésion sans remboursement des sommes versées.

Toute personne ne respectant pas ces règles sera passible de sanctions, voire d'expulsion !

😊 *Ce lieu est votre lieu. Respectez-le, préservez-le !!* 😊

Signature parents et jeune :